



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Paris le 26 mai 2010

Déclaration liminaire mouvement de mutations 2010 des contrôleurs des Impôts

Monsieur le Président,

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, CFDT, UNSA constatent notamment :

- L'aggravation de la crise économique et sociale tant dans ses dimensions internationales, européennes, que nationales.
- L'annonce gouvernementale d'un plan de rigueur et d'austérité visant notamment à poursuivre et amplifier la casse des services publics, de l'emploi et des moyens alloués aux dits services.
- La poursuite et l'amplification des attaques contre les droits et garanties collectives et individuelles des agents des Finances : statut, protection sociale, retraites...

Ensemble, elles ont porté et elles portent à Bercy les revendications et les propositions des agents des Finances, fonctionnaires, non-titulaires, actifs et retraités en s'appuyant sur leurs mobilisations répétées et inscrites dans la durée.

Ce corpus revendicatif unitaire porte sur un triptyque : missions, moyens dont la question clé de l'emploi, les droits et les garanties collectives des agents.

Dans un tel contexte, seuls l'action et le rassemblement des agents des Finances sont susceptibles d'imposer de réelles réponses des ministres sur leurs revendications.

C'est pourquoi les fédérations des Finances Solidaires, CGT, CFDT et UNSA appellent les agents des Finances à une journée nationale de mobilisation par la grève et les manifestations le 27 mai 2010.

Lors du CTPM des 17 et 18 mai, étaient inscrits à l'ordre du jour les statuts des contrôleurs des finances publiques qui seront mis en œuvre à partir du 1^{er} septembre 2011.

Après avoir porté cet amendement au niveau de la fonction publique, Solidaires aux Finances a porté un amendement pour améliorer les conditions de reclassements des contrôleurs principaux 7^{ème} et les géomètres principaux du 3^{ème}.

De plus, nous tenons à dénoncer le refus d'harmoniser le barème d'ACF pour l'ensemble des contrôleurs suite aux différents groupes de travail sur le sujet.

La position de l'administration va faire perdurer une injustice flagrante en terme d'indemnitaire.

Concernant tout particulièrement le mouvement de mutations 2010, nous dénonçons la situation des effectifs qui n'est plus tenable. De plus, les conditions de travail pour que l'ensemble des personnels remplissent leurs missions de service public se dégradent toujours plus.

A force de le dénoncer, de constater autant de non réponses de la part de l'administration, on peut quand même se demander s'il n'y a pas une volonté manifeste de mettre en péril les missions fiscales, foncières, de soutien aux collectivités locales.

Quelle erreur selon nous !

Au contraire, il est temps plus que jamais de donner aux administrations qui sont en charge du recouvrement des recettes fiscales, du contrôle fiscal, les moyens indispensables et nécessaires pour assurer le budget de l'Etat.

Les services qui subissent depuis de nombreuses années des réformes, attendaient avec impatience l'arrivée de nouveaux collègues au 1^{er} septembre 2010.

Malheureusement, dans de nombreux départements, tous les postes vacants ne seront pas pourvus puisque la situation des effectifs après affectation des contrôleurs stagiaires restera déficitaire.

Nous ne possédons aucune marge de manœuvre pour le 1^{er} septembre 2010 puisque nous ne pouvons pas utiliser les listes complémentaires des CIS.

Nous exigeons un appel maximal du concours de contrôleur externe dont les résultats définitifs ne sont pas encore publiés.

Ces futurs collègues devront passer par une année de formation avant de prendre leur poste au 1^{er} septembre 2011, si l'administration utilise toutes les marges budgétaires à sa disposition, ces collègues permettront l'année prochaine de ne pas reconduire la situation de cette année en terme de sous effectifs.

Tous les services de la DGFIP sont au bord de l'explosion, le fait que les services RH de direction éprouvent des difficultés pour faire remonter tous les renseignements auprès de la Centrale concernant les départs à la retraite déposés jusqu'au 2 mars 2011 prouvent malheureusement que « le bateau est bel et bien en train de couler ».

Nous ne pouvons que déplorer l'entêtement de l'administration dans le processus de remontée des justificatifs de rapprochement.

Ceci conduit à une surcharge de travail avec un délai très court pour faire remonter ces justificatifs.

Ceci a également pour effet de compliquer le travail des élus dans le cadre de la consultation, car nous commençons ce jour la CAP sans avoir à notre disposition l'ensemble des justificatifs.

Autre point fort de mécontentement, la mise en place de CHORUS et sa déclinaison en termes de règles de gestion.

La formulation est plutôt erronée car on devrait utiliser les termes de non règles de gestion sur ce coup là !!

Nous remercions tout de même le bureau RH2A qui nous a communiqué lors de la réunion préparatoire le détail des surnombres et gels liés à CHORUS.

Pour le reste, nous dénonçons le fait que ce sujet n'ait pas fait l'objet d'une fiche lors du groupe d'études mutations.

Nous aurions dû définir les règles de priorité pour les agents qui auraient éventuellement voulu suivre les transferts de missions.

Que dire de la déréglementation totale en local, avec des appels de candidatures Chorus qui fleurissent en oubliant de se limiter aux contrôleurs affectés nationalement sur un poste Direction comme défini lors du GT Chorus du 8 février 2010.

Par le biais de cet exemple, nous ne pouvons qu'être inquiet avant le début des discussions sur les futures règles de gestion.

Concernant les personnels informatiques, le mouvement 2010 est très loin d'être fluide avec seulement 25% de taux de satisfaction.

Se rajoutent aux incertitudes liées à la création de direction locale informatique, des perspectives très réduites de mobilité liées à l'implantation des divers CSI.

La lisibilité du TSM pour ce mouvement est toujours difficile entre catégories et qualification informatique.

Nous souhaitons connaître dans le cadre de la CAP, les consignes d'affectations sur chaque CSI données par le bureau FSUP.

Cette année encore, des collègues sont bloqués par le délai de séjour de 5 ans du concours Ile-de-France. Ils auraient éventuellement été intéressés par des départements qui attendent avec impatience des candidats, mais cette année encore ces blocages créeront des situations ubuesques dans le cadre du mouvement de premières affectations des contrôleurs stagiaires.

On empêchera une fois de plus de nombreux collègues stagiaires issus du concours à affectation nationale d'être affectés dans la région francilienne.

Pour le futur, le sort des concours à affectation régionale est enfin scellé, que de temps perdu, que de situations individuelles et familiales lésées par le maintien de ce concours par pur dogmatisme.

Dès le prochain groupe d'études mutations 2011, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires portera la levée immédiate des délais de séjour pour tous les lauréats des concours à affectation Ile-de-France.

Pour conclure, nous avons été fortement interpellé par le nombre de postes vacants non pourvus dès le projet alors que des collègues les demandaient.

De plus, nous sommes en désaccord sur la non prise en compte sur certaines demandes des vœux ALD sans Résidence, ils existent sur Agora et par conséquent doivent pouvoir être examinés systématiquement.

Le nombre de demandes de mutation est toujours élevé ce qui démontre bien l'attachement des contrôleurs de la filière fiscale à une affectation la plus fine possible par le biais des CAP Nationales (résidence et structure).

Nous espérons que dans le cadre de cette CAP, tous les postes non pourvus puissent l'être dans le respect des règles tout en permettant de résoudre le maximum de situations difficiles qui perdurent à ce jour.